



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 43

Votants : 50

N° CC2023-07-05

OBJET :
SUBVENTION
COMPLEMENTAIRE AU CIAS

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 20 septembre 2023 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ; Marc GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; René POUILLE ; Valérie ROCHE ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS ;
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Didier BOURNAT ayant donné procuration à Christophe SARRE ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Patrick GIDEL ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Christian JEROME ;

Excusés remplacés par le suppléant : François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; David SABY remplacé par Jean-Paul TOUVERON ; Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

Excusés : Michel BANCAREL ; Marc BEAUMONT ; Claude DUBOSCLARD ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux budgets de la Communauté de Communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-2023-03-04 du 11 avril 2023 relatif au vote du budget principal,

Vu la décision modificative du conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 relatif au vote du budget principal,

Considérant qu'en raison de la hausse des prix appliqués par notre prestataire pour tenir compte de l'augmentation des coûts des matières premières et du carburant dans le cadre du nouveau marché du service de « portage de repas à domicile », les élus communautaires ont décidé de verser une aide financière complémentaire au service de portage de repas afin de limiter la hausse des tarifs pour les usagers à hauteur de 2 110 € pour l'année 2023

Propose au Conseil Communautaire :

- de confirmer la décision de versement d'une subvention complémentaire de 2 110 € au CIAS du Pays de saint Eloy pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve le versement de la subvention ci-dessus,
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de cette subvention

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 26 septembre 2023.

Le Président


Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes